

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 25 JANVIER 2022

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi dix-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Angervilliers: C. GIRARD-MINDEAU, Ballainvilliers: M-c. FARGEOT, Breux-Jouy: P. BOUDART,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, E. JANIN, M. BETRANCOURT, A. GIRARD, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, M. BOURDAIS, B. FROGER, B. FRIMONT-RICHARD, M. BERTINOT, S. TANGUY, V. BOUDRY, N. GARRESSUS, M. DURANTON, J. PEREZ, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, P. LEVEAU, F. CHOLLEY, V. DABADIE, L. BENEDETTI, N. DACHICOURT,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : E. MIGNON, F. GOUPIL, L. DALLIER, Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, C. LARDIERE, O. THOMAS, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, P. AUDOUIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, R. DEPARDIEU, S. LEBRET, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : J-m. PICHON, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, E. DASSA, G. KAPERSKI, P. BALLESIO, W. BERRICHILO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup: D. CHAINTREUIL,

Dourdan: B. PANOT, P. AUDOUIN,

Epinay-sur-Orge: L. CASTAINGS, O. MARCHAU,

Fontenay-lès-Briis: T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains: J. SALANON, E. COLLINO,

Grand Orly Seine Bièvre: J-j. GROUSSEAU, F. SAINT-PIERRE, J-b. BIGA, A. MERRINA,

Grand Paris Sud : F. OGBI, **La-Forêt-le-Roi :** S. LEBRET,

La-Ville-du-Bois: J. CARRE, S. PERDREAU, **Le-Val-Saint-Germain**: S. OLLIVIER-HENRY,

Linas : C. LARDIERE,
Marcoussis : O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris:: J-j. GROUSSEAU,

Nozay: C. FOURNES,

Roinville-sous-Dourdan: L. DUHAY,

Saint-Chéron: J-c. DESILE,

Saint-Maurice-Montcouronne: W. BERRICHILLO,

Vaugrigneuse: F. VIVAT,

Secrétaire de séance :

Camille BERTINE, 14e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

Etaient absents excusés (titulaires):

Breux-Jouy: M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : L. CAYROUSE, C. DEVLEESCHAUWER, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR,

S. COUSIN, A. DOUAILLY, P. DECOMBLE, S. RIGAULT, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : D. DEMICHEL, S. LEGRAND, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON.

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. VALLEE, B. DESPREZ, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde: F. ALBISSON, E. LAURENT, R. LE BOEDEC, Communauté de Communes du Pays de Limours: P. MYOTTE, C. SCHOETTL, C. DROUET, A. BOUTTEMONT,

Dourdan: L. LARREGAIN,

Forge-les-Bains: P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre: T. TAMIN, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD,

Grand Paris Sud: P. RIO, Janvry: C. SCHOETTL, Linas: D. DEMICHEL, Marcoussis: S. LEGRAND,

Métropole du Grand Paris : S. BENETEAU, N. LALLIER, A. TROUBAT,

Montlhéry: C. DUJARDIN, J. GAUCHET,

Pecqueuse : C. DROUET, Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan: A. FONSECA,

Sermaise: M. HAUTEFEUILLE,

Nombre de délégués : 130

Présents: 91 (dont 21 avec double vote)

Quorum: 44 Votants: 91

Assistaient également :

Franck BERNARD, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,
Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »
Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,
Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,
Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,
Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,
Nathalie LOURENCO, responsable du service Finances.

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des budgets 2022, Rivière, Assainissement, Collecte
- Vote des montants des cotisations des membres et des redevances d'assainissement

Madame Camille BERTINE, 14e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2021

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Bureau syndical du 23 novembre 2021

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2021.58:

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES : autorise le Syndicat à créer l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

N° 2021.59:

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VERSAILLES EN VUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR PERTE D'EMPLOI: autorise le Président à demander l'accompagnement du CIG de Versailles et à signer cette convention.

N° 2021.60:

RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF: autorise le Président à procéder au recrutement d'un agent par voie contractuelle (CDD de 2 mois) pour une mission temporaire.

N° 2021.61:

<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX 2022 DE LA DIRECTION ASSAINISSEMENT :</u> autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

N° 2021.62:

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DE L'ORGE — OP BV2022/2024 : autorise le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N° 2021.63:

MISE EN CONFORMITE DES ENTREPRISES DONT LES TRAVAUX N'EXCEDENT PAS 3500 €HT: autorise le Syndicat à inscrire dans la DAE la somme de 70 000€ HT correspondant à 20 entreprises éligibles aux aides et autorise le Président à signer les conventions avec chaque entreprise concernée.

N° 2021.64:

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021.37 DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 JUILLET 2021 - ELABORATION DES PLANS DE GESTION PAR SITE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS: autorise le Président à annuler et remplacer la délibération 2021.7 du 6 juillet 2021, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de son appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » et du Département de l'Essonne pour l'élaboration des plans de gestion des sites gérés par le Syndicat de l'Orge pour la période 2022-2030, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de son XIème programme.

N° 2021.65:

<u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES SYNDICALES PERMETTANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE:</u> autorise le Président à signer avec M. Jabès une convention d'occupation temporaire d'une durée de 12 mois renouvelable autorisant l'exercice d'une activité économique de restauration rapide à emporter en triporteur autour des bassins du Petit-Paris et du Carouge.

N° 2021.66:

<u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL POUR L'EXPERIMENTATION D'UN FILET DE RETENTION DES MACRODECHETS:</u> autorise le Président à signer une convention de partenariat avec Vinci Construction Maritime et Fluvial pour l'expérimentation d'un filet de rétention des macrodéchets, et tous les documents s'y afférents.

N° 2021.67:

<u>POUR LA REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY</u>: autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne, autorise le Président à signer la convention financière avec la commune de Juvisy sur Orge.

N° 2021.68:

<u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGE ET DE SES ESPACES ATTENANTS AU CENTRE-VILLE DE DOURDAN :</u> autorise le Président à signer la convention financière avec la commune de Dourdan, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil départemental.

N° 2021.69:

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) 217 POUR L'AMENAGEMENT DE L'EX BASE AERIENNE 217 - BRETIGNY-SUR-ORGE / PLESSIS-PATE: autorise le Président à signer cette convention avec la Société Publique Locale (SPL) 217 et tous les documents y afférents.

Décisions du Président prises du 1^{er} décembre 2021 au 15 janvier 2022

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2021/54:

Déclaration sans suite du marché relatif à la conception (lot n°1) et l'impression du magazine (lot n°2) « Au fil de l'Orge » et d'une newsletter N°21.019.

N° 2021/55:

Signature du marché subséquent N°1 "Construction et calage du modèle hydraulique sur l'Orge amont, la Rémarde et la Prédecelle" N°21.040 pris en application de l'accord cadre à marchés subséquents de prestations hydrauliques N°21.015, avec l'entreprise SETEC HYDRATEC SAS, pour un montant de 141 195 € HT décomposé comme suit en cas d'affermissement :

- 100 185 € HT pour la tranche ferme - 41 010 € HT pour la tranche optionnelle

N° 2022/1:

Vente d'un véhicule immatriculé 565 EKV 91.

I. POINTS D'INFORMATIONS

Nouveaux délégués de l'Etampois

« François CHOLLEY ouvre la séance en saluant et accueillant les nouveaux délégués de l'Etampois, qui adhère au Syndicat depuis le 1^{er} janvier au titre des communes de Authon la Plaine, Chatignonville et Boissy le Sec pour la compétence GEMAPI. »

Pollution aux hydrocarbures de la Boëlle Saint Michel du 20 janvier 2022

Quelques diapositives sont présentées (ci jointes).

La source de la pollution a été identifiée, au niveau de l'entreprise Transdev dans la zone de la Croix Blanche à Sainte Geneviève des Bois.

« François CHOLLEY indique que la procédure judiciaire est en cours, que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a constaté la pollution et que les dédommagements ainsi que l'amende qui prendra en compte les dommages écologiques seront décidés par le juge. Par ailleurs, le syndicat va facturer à l'entreprise les frais engagés.

Sylvain TANGUY salue les interventions du Syndicat et note que les exercices grandeur nature réalisés en 2021 ont été utiles.

Il indique qu'il existe de nombreux sites qui sont potentiellement facteurs de pollution tels que des zones d'activités et que ces secteurs ne sont pas toujours conformes, ni contrôlés. Avec Cœur d'Essonne Agglomération et les services de la préfecture, il est envisagé des actions conjointes de contrôle. La prévention est importante pour éviter les accidents.

Nicolas FOUQUE demande si les frais seront facturés, si l'entreprise a une assurance et comment s'assurer de la prise de conscience de l'entreprise afin que cela ne se reproduise pas.

François CHOLLEY dit que l'OFB mène actuellement l'enquête, y compris dans l'enceinte de l'entreprise, et que cette dernière a reconnu que la pollution venait de leur site. »

Sanitaire

Comme tous, le Syndicat doit s'adapter à la crise sanitaire actuelle. La présente assemblée se fait en visio, les classes d'eau des élus et le séminaire des vice-présidents sont décalés mais en présentiel. A noter, de nombreux malades au Syndicat actuellement.

• Rencontre de François CHOLLEY et du Président de la Métropole du Grand Paris

Le président de la métropole s'est montré très intéressé par les activités du Syndicat et en particulier les 2 projets de réouverture de l'Orge à Juvisy et à Athis Mons. Il souhaite que la métropole finance des projets emblématiques. Il y a cependant une modification des statuts du Syndicat à opérer afin que les membres actuels puissent financer par subvention spécifique des projets au-delà de la cotisation GEMAPI versée. Cette modification sera présentée à la prochaine assemblée.

• Réunion des syndicats de l'Essonne avec le président du Conseil départemental

Le Conseil départemental a présenté le bilan des aides financières versées aux Syndicats de l'Essonne. Le Syndicat de l'Orge est l'un des premiers bénéficiaires en assainissement, et le premier bénéficiaire dans les domaines de la rivière et des Espaces naturels sensibles (ENS)

Les échanges ont permis de mettre en évidence la convergence de vue sur la politique ENS du département qu'il s'agit de maintenir voire de renforcer notamment sur quelques outils comme les droits de préemption qui pourraient être mieux utilisés par les communes et les Syndicats.

Concernant le ruissellement agricole qui est un enjeu majeur mais nouveau, chaque acteur mène séparément une réflexion sur la méthode et la politique à mettre en place. Il est proposé que le Conseil départemental porte l'animation collective d'un groupe de travail à ce sujet.

II. POINTS DE DELIBERATIONS

1 BUDGET PRIMITIF 2022 - RIVIERE

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2022 - Rivière.

« François CHOLLEY présente au préalable, les dépenses du personnel qui doivent être examinées de manière globale, budget assainissement et budget rivière confondus.

Ces dépenses sont en augmentation car elles intègrent notamment la création de 4 postes pour la reprise en régie d'une partie des missions actuellement confiées à Suez dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Cependant cette augmentation des dépenses du personnel s'équilibre avec une diminution de la part versée à Suez.

A ce jour, le Syndicat compte 125 postes avant la création des postes évoqués précédemment, et François CHOLLEY tient à signaler que 11 de ces postes sont vacants et que les recrutements sont difficiles faute de candidatures adaptées. Cela entraîne une surcharge du service RH et des services en attente de postes. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 - Rivière.

2 COTISATIONS DES MEMBRES 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les cotisations des membres pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les cotisations des membres 2022.

3 COTISATIONS DES MEMBRES 2022 POUR LA COMPETENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les cotisations des membres pour la compétence collecte eau pluviale pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les cotisations des membres 2022 pour la compétence Collecte Eau Pluviale.

4 BUDGET PRIMITIF 2022 - REGIE

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2022 - Régie.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 – Régie.

<u>5 Tarifs 2022 des Bureaux d'Etudes et du Service Riviere vallee (Refacturation des Frais de Personnel)</u> Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs 2022 des bureaux d'études et du service rivière vallée (refacturation des frais de personnel).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs 2022 pour les bureaux d'études et du service rivière vallée (refacturation des frais de personnel).

6 BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2022 - Assainissement.

« François CHOLLEY pointe les subventions qui représentent 48% des dépenses d'équipement en moyenne. Cette moyenne est à considérer avec précaution car elle regroupe des opérations bien financées, jusqu'à 80%, et d'autres opérations non financées comme du matériel, des véhicules, etc. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 - Assainissement.

7 PROVISIONS 2021 -BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2021 du budget Assainissement.

« François CHOLLEY note que les provisions « branchements » n'ont plus réellement d'intérêt, et qu'il conviendra dans les prochains budgets de les réintégrer. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les provisions 2021 – budget Assainissement.

8 REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la redevance assainissement transport pour l'année 2022.

« Pierre-Jean LE BEC demande ce qui a conduit à augmenter de 3% cette redevance au lieu des 2% décidés pour les autres budgets.

François CHOLLEY indique que sur les 3 %, 2% correspondent aux augmentations de charges courantes, et que 1% est nécessaire au maintien de travaux d'investissement qui sont actuellement de plus en plus coûteux. En amont, pour déplacer le collecteur de transport hors des zones inaccessibles et inondables, afin de réduire les eaux parasites. En aval pour la réhabilitation des collecteurs de plus en plus gros situés dans des secteurs urbains très contraints. Pour mémoire les travaux à mener en 2022 sur le CID à Athis Mons représentent un montant de 6 M€ pour 500 mètres de canalisation alors que les tranches précédentes étaient plutôt de l'ordre de 3 à 4 M€. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux 2022 de la redevance assainissement transport.

9 REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la redevance assainissement épuration pour l'année 2022.

« François CHOLLEY évoque une question de Sylvie OLLIVIER HENRY formulée en bureau, qui demandait si les redevances des stations d'épuration reprises en régie seraient alignées sur la redevance cible du Syndicat, qui sont d'un montant inférieur au tarif actuel de la DSP.

Il indique que le coût exact de l'exploitation individualisée de ces stations n'est pas connu, Suez affichant un coût global de gestion des stations incluant celle du Moulin Neuf. A l'issue d'une année d'exploitation en régie, il pourra être décidé de l'évolution ou non de cette redevances épuration.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux 2022 de la redevance assainissement épuration.

10 BUDGET PRIMITIF 2022 - COLLECTE

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le BP 2022 – Collecte.

« Evelyne COLLINO demande si les travaux présentés au BP seront réalisés en 2022 et quel est le reste à charge pour les communes.

François CHOLLEY indique que s'agissant des inscriptions budgétaires 2022, tous les travaux inscrits sont programmés pour 2022. Quant au reste à charge, il n'y en a pas pour les travaux sur les réseaux d'eaux usées. La compétence collecte ayant été transférée au Syndicat, celui-ci porte la maîtrise d'ouvrage et le financement de ces travaux. Toutefois, il faut préciser que pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, le Syndicat ne disposant pas de recettes, ceux-ci sont réalisés par le Syndicat mais à la charge de la commune par voie de convention. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 - Collecte.

11 REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la redevance collecte assainissement pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux 2022 de la redevance collecte assainissement.

12 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la redevance assainissement non collectif pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux 2022 de la redevance assainissement non collectif.

13 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) - TAUX 2022

Rapporteur: Fabrice ARBELET

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence Collecte sauf convention particulière) pour l'année 2022.

« François CHOLLEY commente les encaissements de PFAC. Des conventions ont été signées pour cela avec Paris Saclay et Cœur d'Essonne agglomération. Cependant, le

recouvrement reste un chantier important du Syndicat pour que les agglomérations reversent correctement la PFAC due au Syndicat, et de plus qu'elles s'organisent pour émettre les titres auprès des pétitionnaires. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence Collecte sauf convention particulière) pour l'année 2022.

14 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITES ET LES BRANCHEMENTS - TARIFS 2022
Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformités et les branchements pour l'année 2022.

« François CHOLLEY fait le lien avec la pollution évoquée en début de séance. Il proposera à Transdev de réaliser un contrôle de conformité de ses installations par le Syndicat.

Pierre-Jean LE BEC s'interroge sur la différence de tarif entre les installations conformes et non conformes.

François CHOLLEY indique que les installations non conformes nécessitent un travail accru pour représenter et expliquer les non-conformités et réaliser une estimation des travaux de mise en conformité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif 2022 appliqué aux usagers pour les contrôles de conformités et les branchements.

15 REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS - TARIFS 2022

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le tarif de refacturation des frais engagés lors des pollutions pour l'année 2022.

« Camille BERTINE constate que le préjudice écologique n'est pas estimé.

François CHOLLEY répond qu'en effet, seul le juge peut le faire lorsqu'il fixera un montant d'indemnisation en fin de procédure pénale, sur la base d'estimations réalisées par le Fédération de pêche et l'OFB. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif de refacturation des frais engagés lors des pollutions pour l'année 2022.

16 TARIFS 2022 POUR LA VENTE DE FOIN

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le tarif de la vente de foins pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif de la vente de foins pour l'année 2022.

17 TARIFS 2022 DU JEU « A LA POURSUITE DE GOUTEDO »

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le tarif de la vente du jeu « A la poursuite de Goutedo » pour l'année 2022.

« François CHOLLEY propose que lors de la prochaine assemblée, les boites soient offertes aux délégués qui n'en ont pas. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif de la vente du jeu « A la poursuite de Goutedo » pour l'année 2022.

III. QUESTIONS DIVERSES

« Pascale BOUDART s'interroge sur les délais et les difficultés de recrutement pour reprendre en régie à temps l'exploitation des stations d'épurations actuellement intégrées à la DSP.

Elle demande si des élections sont prévues pour remplacer la démission d'un viceprésident.

François CHOLLEY indique que d'autres mouvements d'élus sont en cours, notamment suite à une élection municipale annulée, et que les élections nécessaires au sein du Syndicat seront organisées ensuite. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h00

La Secrétaire de séance,

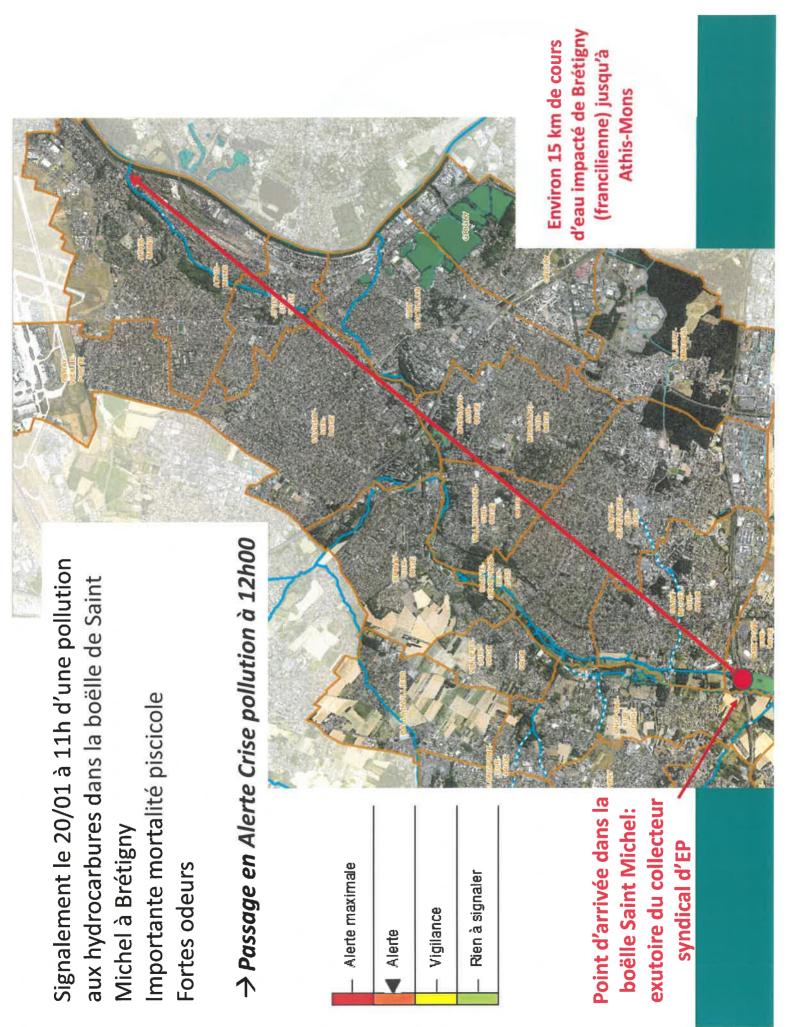
Camille BERTINE

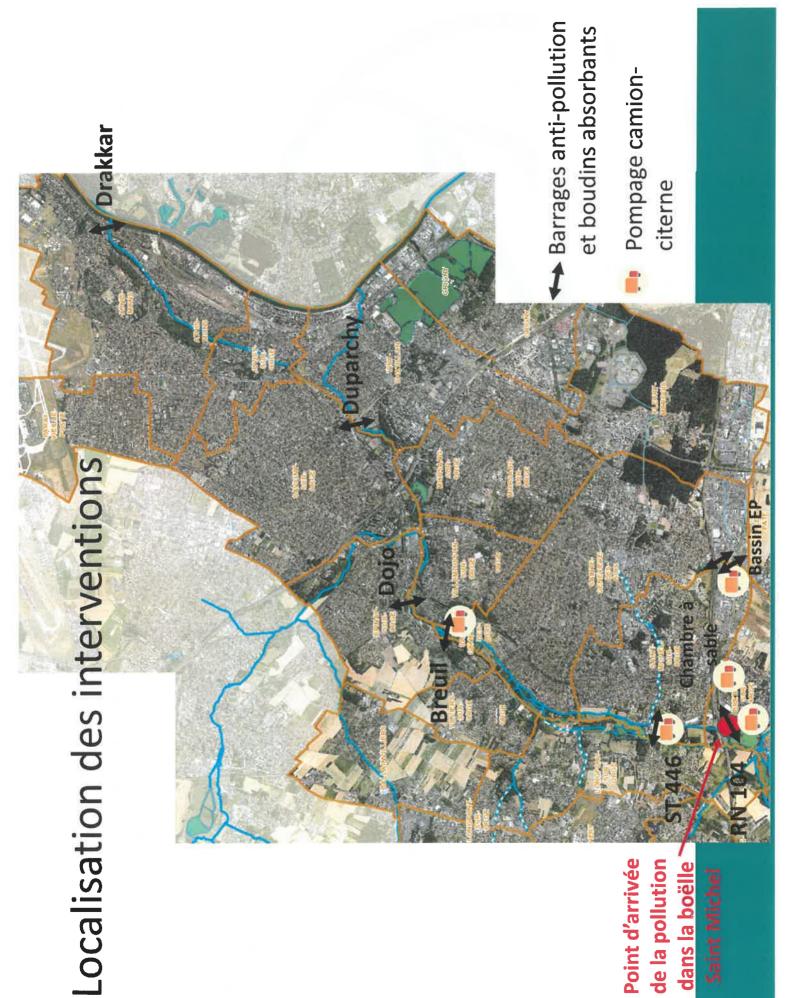
SYNDICAT DE L'ORGE



Pollution aux hydrocarbures

sur la Boëlle Saint Michel





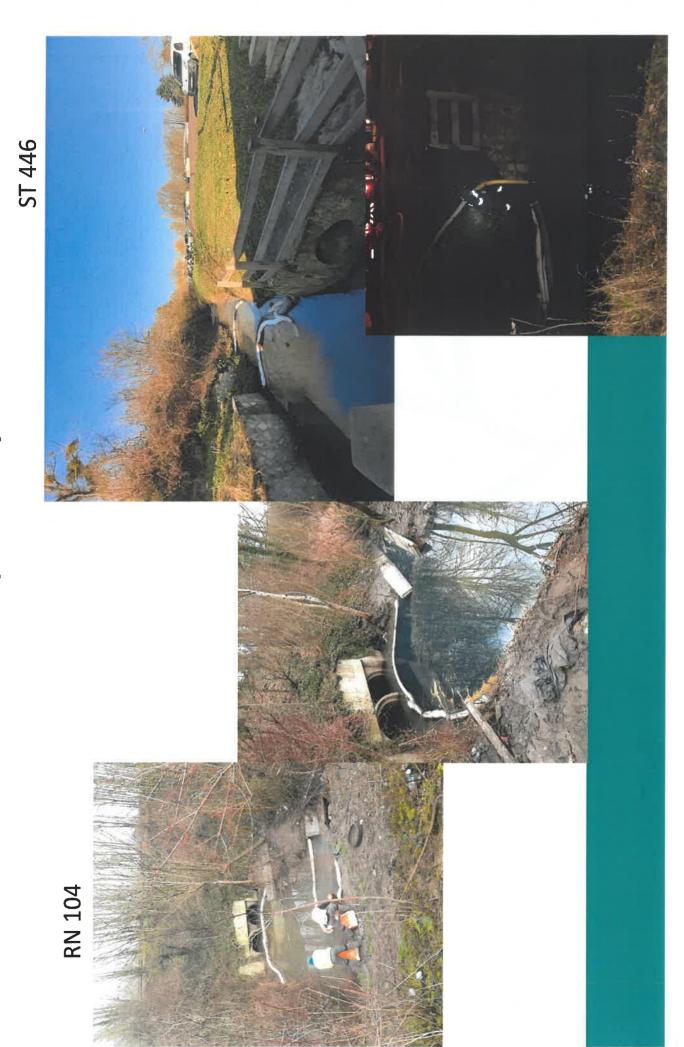
Interventions conduites par le Syndicat

Bassin d'EP – ZI La Croix Blanche



En soutien, pompage des hydrocarbures par Cœur d'Essonne dans son bassin d'EP

Interventions conduites par le Syndicat



Interventions conduites par le Syndicat

Le Breuil





Recherche de la pollution

✓ Remontée du réseau d'EP de la ZI de La Croix Blanche (soulèvement de tous les tampons jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'hydrocarbures)

🗸 Identification de l'origine présumée: **site de Transdev CEAT**

Rejet du collecteur EP dans la Chambre à sable (Syndicat) boëlle Saint Michel remplie d'hydrocarbures

Bassin de filtration des EP (Cœur d'Essonne) rempli

Transdev CEAT



Collecteur EP du Syndicat

Recherche de la pollution

🗸 Visite du site de Transdev CEAT le vendredi 22 janvier après-midi en présence du directeur du site et d'un officier de police de l'environnement de l'OFB

Une non-conformité constatée dans l'enceinte du site (déshuileur-débourbeur saturé)



Prélèvements par Eurofins sous contrôle de l'OFB (et mis sous scellés) en 5 points:

- Arrivée des EP de Transdev dans le réseau
- Dans le bassin d'EP de la Croix Blanche
- Dans la boëlle Saint Michel: amont/au droit/aval du rejet

Chaque prélèvement a été doublé pour assurer sa recevabilité juridique.

Paramètres recherchés: Conductivité, pH, indices hydrocarbures C₁₀C₄₀ et C₅C₁₀ (volatils)

- + 16 HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques type benzo[a]pyrène...)
- + coupe pétrolière HCT qualitatif par Chromatographie en Phase Gazeuse (pour caractériser le type d'hydrocarbures)



Bilan des moyens mobilisés par le Syndicat

Moyens matériels

10 camions citerne mobilisés, soit 80 m³ pompés + Cœur d'Essonne: 4 camions soit 28 m³

soit un TOTAL DE 108 m³(au 24 janvier)

52 boudins absorbants + 3 barrages Rhône

160 kg d'absorbant (tourbe)

Movens humains

3 agents d'astreinte (nuits de jeudi à vendredi et de vendredi à samedi, samedi 22/01 7 agents en jours ouvrés (jeudi 20/01, vendredi 21/01, lundi 24/01), soit **158 h** et dimanche 23/01), soit **27,5 h**

soit un TOTAL DE 185,5 h

Organisation Gestion de crise

- 3 réunions de gestion de crise, 4 réunions de transmission avec l'astreinte
- 4 bulletins de situation de crise publiés sur le site internet et transmis aux communes et partenaires concernés (AAPPMA, Fédération de pêche, usines d'eau potable de Choisy, DDT, OFB...)
- 3 messages d'information sur Vigie-Orge
- 8 mails et 6 appels téléphoniques de riverains et usagers + nombreux échanges avec

les agents sur le terrain

A suivre...

✓ Dépôt de plainte par le Syndicat auprès de l'OFB semaine 5 pour « pollution avérée du cours d'eau »

L'AAPPMA de SGdB a déjà déposé plainte le 22/01 auprès du commissariat de police de SGdB.



PROCES-VERBAL

L'an deux me' vingt deux.
Le vingt deux jamien: a dix haures vingt heuf
Le vingt deux jamien: a dix haures vingt heuf
Noue. ESTHER HENACHE
SOUS BHOCHER DE POLICE
En vinden CSP SANTE GENEVIEVE DES BOIS

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence CSP SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - Nous troorent au service.

— Nous trouvest au service.

— Nous trouvest au service.

— Nous service preferination.

— Values refresses 75 et suivents du Code de production péreits.

— Values refress 75 et suivents du Code de production péreits.

— Na service 875 et suivents du controctions permanentes de Madanne WATTEEL.

Elles, Commission de Police. Code de la clorador grade.

— Commission de présent de la commission de

ne o dessous nommée qui nous déclare :-

The man branch of Schuld clane?

- Is sale in the XADITYIER of SAVITTE-CREENEVE-DES-BOID; (ESSONNE).

- Is sale for intermounter STRAKONES.

- Is sale domentally IN RIVE HERRI BANDLOSE & SANITE-CREENEVE-DES-BOID

- In The CRESONNES OF THE SAVITTE CREENE SAVITTE CREENE

- In The THE SAVITTE SAVITTE SAVITTE SAVITTE CREENE SAVITTE

- IN THE SAVITTE SAVITTE SAVITTE SAVITTE SAVITTE SAVITTE SAVITTE

- SAVITTE SAVITTE

- Use in highcrackment de couleur rouge ont été trouvée dans la Bobie en grande - Que highcrackment de fautenne Croix-Clanche de Ste Generière des Bois- de revides de bise. - Les hydrochattes proviennent de l'antenne Croix-Clanche de Ste Generière des Bois- de revide de sur l'antenne de la Bois- de la principal de la publica ont de le highèle à Ste Generière des bois, a St Nichele sur Organ- - L'one important mortalisé péccoles a été doservée - L'onégine de la publicion et de la mortalisé péccoles a été doservée - L'onégine de publicion et at ences indéterminée, la poice municipale de Breitgy qui a donne faiteil -

✓ Enquête: instruction par l'OFB

Premiers éléments: dysfonctionnement avéré du déshuileur par manque d'entretien mais pas la seule source.

En attente d'une expertise de la part de Transdev au niveau de la station service des bus



A suivre...

✓ Estimation des dommages écologiques de la pollution par la Fédération Départementale de la pêche

d'eau, hydromorphologie, fonctionnalité des habitats, évaluation de la mortalité Méthodologie croisant plusieurs critères: caractéristiques physiques du cours piscicole et de l'impact sur les autres espèces (oiseaux...)









POINTS BUDGETAIRES

BUDGET 2022

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Il convient de comparer les dépenses de personnel sur l'ensemble des budgets (Rivière et Assainissement). En outre, les dépenses de personnel du budget collecte sont payées en assainissement puis refacturées.

Budget	BP 2021	CA 2021	BP 2022	% évoi CA2021/BP2022
RIVIERE	2 581 200	2 531 200	2 707 900	6,53%
ASSAINISSEMENT	3 865 400	3 954 400	4 275 000	7,50%
TOTAL	6 446 600	6 485 600	6 982 900	7,12%

Au total, le chapitre 012 progresse de 497 k€. Cette progression entre le CA 2021 et le BP 2022 est due à trois facteurs :

- Des mesures nationales (hausse du SMIC, revalorisation des catégories C, glissement vieillesse technicité) : 98 000€
- Le renforcement des services notamment en année pleine (brigade de l'Orge, exécution financière des marchés, suivi des stations d'épuration, renforcement des services supports) : 220 000€
- La reprise en régie de missions jusque-là en DSP (4 postes) : **160 000€ financée par une réduction du coût de la DSP** (les charges de personnel chargés présentées par Suez étaient de 350 000€ par an).

Reprise de missions de la DSP : répartition des dépenses programmées par le Syndicat (base année pleine)

Dépenses complémentaires		Réduction des dépenses	
Dépenses de personnel (4 postes)	190 000 €	DSP	-580 000€
Entretien des sondes de débitmétrie	15 000 €		
Entretien des réseaux de transport	30 000 €		
Maintenance télégestion	20 000 €		

TOTAL ANNEE PLEINE	535 000 €	-580 000 €
Trois véhicules (dépense année 1 uniquement)	45 000 €	
Maintenance du réseau de collecte	100 000 €	
Provisions pour remplacement des pompes	40 000 €	
Curage 30 postes de relevage	40 000 €	
Entretien Station épuration Le Val /St Cyr	40 000 €	
Entretien 4 stations épuration	15 000 €	

1 - BUDGET PRIMITIF 2022 - RIVIERE

Rapporteur: William BERRICHILLO

BUDGET PRIMITIF 2022 – RIVIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 5 362 k€.

	SEC	TION DE FON	CTIONNEMENT	
		RECET	TES	
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP2021/BP2022	
70 - Produits de services	57 740	106 550	48 810	nouvelle convention SESAME cotisation + 2%, nouvelle adhésion CA de l'Etampois
74 - Dotations et participations	4 388 370	4 541 135	152 765	et augmentation participation EP
				(Dourdan/Vaugrigneuse/Val st Germain)
75 - Autres produits de gestion	12 800	12 500	- 300	
77 - produits exceptionnels	6 000	6 000	-	
013 - Atténuations de produits	163 000	143 000	- 20 000	
042 - Amort des subventions	440 346	553 198	112 852	neutre
TOTAL	5 068 256	5 362 383	294 127	

		DEPEN	ISES	
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP2021/BP2022	
011 - Charges à caractère général	1 030 900	974 850		Moins d'interventions sur les berges privées de l'amont
012 - Charges de personnel	2 581 200	2 707 900	126 700	voir 1ère page du rapport
65 - Autres charges de gestion	57 000	56 700	- 300	
66 - Charges financières	94 000	84 150	- 9 850	
67 - Charges exceptionnelles	44 060	29 000	- 15 060	
023 - Virement à la section d'invest.	118 656	246 020	127 364	
042 - Dot aux amortissements	1 142 440	1 263 762	121 322	neutre
TOTAL	5 068 256	5 362 383	294 127	

L'autofinancement brut est de 17,8 % contre 16,2 % en 2021.

L'autofinancement net est de 8,7 % contre 5,4 % en 2021.

La participation des membres :

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent essentiellement des participations des membres.

Pour l'équilibre de ce budget et afin d'augmenter le virement à la section d'investissement, une progression du montant global de la participation des membres de 2 % a été inscrite.

Année	Évolution
2019	2%
2020	3%
2021	2%
2022	2%

Il est prévu un virement à la section d'investissement d'un montant de 246 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 766 k€ au BP 2022.

	SECTION D	INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	4 559 324	Subventions d'investissement	1 654 866
Travaux pour compte de tiers	165 000	Travaux pour compte de tiers	165 000
Rbt du capital de la dette	488 700	Emprunt	2 136 573
Amort des subventions	553 198	FCTVA	290 000
		Produits des cessions d'immo	10 000
		Dotations aux amortissements	1 263 762
		Virement de la section de fonct	246 020
TOTAL	5 766 221	TOTAL	5 766 221

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 4 559 k€. Ces prévisions correspondent aux dossiers en cours. Le montant de ces dépenses sera réajusté au budget supplémentaire 2022, selon l'état d'avancement des projets.

Les subventions attendues s'élèvent à 1 654 k€ (36 % des dépenses d'équipement) et l'emprunt est prévu à hauteur de 2 136 k€. Pour mémoire, aucun emprunt ne sera nécessaire pour équilibrer le budget 2021 soit un désendettement de 354 k€.

Détail pages suivantes.

Opérations prévues en 2022 :

LIBELLE	Dep Rec	BP 2022
	Dep.	2 058 549,00
Restauration morphologique des cours d'eau	Rec.	912 633,00
Travaux rivière et zones humides	Dep.	96 000,00
Travaux de gestion écologique des milieux naturels	Dep	15 000,00
Travaux écologiques hors zones humides		
Provision pour études restau morpho	Dep.	20 000,00
Restauration de l'Orge secteur Kennedy Jean Morlet Morsang sur Orge	Dep.	10 000,00
Etude Moutard Martin, réfection des berges et Promenade Marcoussis	Dep.	45 000,00
•	Rec.	23 000,00
Travaux Moutard Martin, réfection des berges et Promenade Marcoussis	Dep.	30 000,00
Travaux restauration morpho éco les petits Echassons Longpont-sur-Orge	Dep.	21 249,00
Clapet St Germain Les Arpajon mairie - Etude	Dep.	3 000,00
	Rec.	1 750,00
Travaux Clapet St Germain Les Arpajon mairie phase 2	Dép	244 000,00
	Rec	146 250,00
Etude de Réouverture de l'Orge dans Juvisy sur Orge	Dep.	150 000,00
	Rec.	75 000,00
Etudes rivière Charmoise RATP Soucy Fontenay-les-Briis	Dep.	50 000,00
	Rec.	29 000,00
Etude de Réouverture et renaturation de l'Orge à Athis-Mons	Dep	150 000,00
•	rec	50 000,00
Etude continuité affluents	Dép	40 000,00
Déconstruction et renaturation 6,8 Impasse de la Prairie Morsang sur Orge	Dep	103 500,00
	rec	52 000,0 0
Etude de renaturation d'une berge site EDF à Juvisy sur Orge	Dep	50 000,00
	rec	25 884,00
Travaux de renaturation d'une berge site EDF à Juvisy sur Orge	Dep	320 000,00
	rec	186 667,00
Etude Restauration de la continuité Près de l'étang et Choselier à Dourdan	dép	42 000,00
	rec	22 916,00
Etude restauration continuité Mercerie à Sermaise	dep	10 000,00
Aménagement d'un seuil au Moulin de Cerpied à Arpajon	dép	10 000,00
Etude de valorisation écologique Vaucluse à Ste Geneviève des Bois	dép	10 000,00
Etude de restauration de la continuité Bassin du Gué à Marcoussis	dép	10 000,00
Etude de restauration de l'Orge secteur Vésine Veneau à Dourdan	dép	158 800,00
	rec	80 000,00
Etude continuité Moulin de la Libération à Arpajon	dép	150 000,00
	rec	87 000,00
Etude Moulin du Breuil Diagnostic et valorisation à Epinay sur Orge	dép	20 000,00
Travaux Déconstruction/ dépollution terrain ex Dojo Villemoisson sur Orge	dép	250 000,00
	rec	104 000,00
Travaux seuils affluents	dép	50 000,00
	rec	29 166,00

Lutte contre les inondations	Dep.	575 290,00
	Rec.	323 463,00
Etudes hydrauliques suite crues	Dep. Rec.	150 000,00 20 000,00
PAPI Orge Yvette - Modèle hydraulique + étude ruissellement	Dep Dep	339 905,00
PAPI Orge TVette - Modele Hydraulique + etude ruissellement	Rec	261 276,00
PAPI Seine - Axe3 : Appuie méthodologique à la réalisation de PCS	Dep	2 500,00
PAPI Orge Yvette de réduction de la vulnérabilité et gestion du risque	dep	82 885,00
177 TOTAL TREETE DE TENNOCION DE 18 VAINCIADINE EL BESTION DE FINANCE	rec	42 187,00
	Dep.	538 000,00
Travaux Hydrauliques	Rec.	210 000,00
Investissement débitmétrie	Dep.	63 000,00
Et. Sécurité digues et barrages	Dep.	110 000,00
Travaux hydrauliques suite crues	Dep.	200 000,00
Travaux Hydrauniques suite eraes	Rec.	45 000,00
Travaux EP rues Fontaine et Courson à St Maurice Montcouronne	Dep.	150 000,00
Travella El 1963 i Origina de Guarda de Fridance Fridance de Granda de de Grand	Rec.	150 000,00
Travaux EP hameau de Marchais - Roinville	Dep.	15 000,00
	Rec.	15 000,00
Circulations douces	Dep.	70 000,00
Provision études circulations douces	Dep.	10 000,00
Promenade Cantoni à Savigny-sur-Orge	Dep.	20 000,00
Etude et Travaux continuité promenade Parc de la Prairie Parc de l'Eau à Ollainville	Dep	40 000,00
Aménagements paysagers	Dep.	115 000,00
	Rec.	53 000,00
Etudes Service Paysage	Dep.	10 000,00
Schéma directeur circulations douces" à Modifier Plan Paysage et biodiversité "	Dep	45 000,00
	rec	28 000,00
TVX Restauration du mur Petit Echassons Longpont sur Orge	dép	60 000,00
	rec	25 000,00
Etudes Direction Milieux Naturels	Dep.	284 984,80
	Rec.	149 770,00
Valorisation écologique du bassin du Carouge à Brétigny sur Orge	Dep.	60 000,00
	Rec.	10 000,00
Diagnostics écologiques (amélioration de la connaissance et évaluation plan de gestion)	Dep.	10 000,00
Étude hydromorphologique globale de l'Orge	Dep.	72 000,00
	Rec.	57 600,00
Projet SESAME: Etude Biodiversité et agriculture	Dep.	50 000,00
	Rec.	24 000,00
Etude de la fréquentation des sites	Dep.	16 000,00
	Rec.	10 000,00
Nichoirs "Nature en ville"	dép	15 500,00
	Rec	9 500,00
Elaboration Plans de gestion 50 sites	dép	40 484,80
	Rec	26 910,00
Art et nature - achat œuvre d'art	dep	16 800,00
Et travaux	dep	4 200,00
	rec	11 760,00

Matériel roulant	Dep.	227 500,00
Véhicule	Dep.	155 000,00
Véhicules transports	Dep.	72 500,00
A	Dep.	473 000,00
Acquisitions foncières	Rec.	171 000,00
Acquisition foncières diverses	Dep.	50 000,00
	Rec.	30,000,00
Acquisition bâti 6 et 8 Impasse de la Prairie Morsang sur Orge	Dep.	70 000,00
	Rec.	56 000,00
Acquisition AC506-AC10 Villemoisson sur Orge	Dep.	50 000,00
AC 451	Rec	25 000,00
Acquisition jonction Célestins à Marcoussis	dép	70 000,00
Safer France Ponte St Germain les Arpajon	dép	5 000,00
Acquisition rue Moutard Martin à Marcoussis	dép	40 000,00
•	rec	20 000,00
Régularisation acquisitions du SIHA	Dép	80 000,00
	rec	40 000,00
STEP La forêt le roi	Dép	108 000,00
Acquisition matériel divers	Dep.	96 000,00
Divers matériel	Dep.	7 000,00
Gros matériel service rivière	Dep.	60 000,00
Matériel rivière/éco-pâturage	Dep.	15 000,00
Panneaux Promenade Fléchage, Signalétique et Panneau lumineux hall entrée	Dep.	14 000,00
Locaux syndicat	Dep.	100 000,00
Gros entretien bâtiments	Dep.	100 000,00
Travaux espaces naturels et accueil du public	Dep.	186 000,00
Mobiliers vallée	Dep.	50 000,00
Réhabilitation de pistes	Dep.	100 000,00
Equipement pour équipe de surveillance de la vallée (vélo)	Dép	6 000,00
Gestion des déchets	Dep.	30,000,00
TOTAL DEPENSES	Dep.	4 724 323,80
TOTAL RECETTES	Rec.	1 819 866,00

Evolutions par rapport au ROB

TOTAL DEPENSES	-595 000,00
TOTAL RECETTES	-295 000,00
dont Promenade Cantoni à Savigny-sur-Orge	-245 000,00
	-80 000,00
dont études hydrauliques suite crues	-150 000,00
	-70 000,00
dont Etude réouverture Orge à Juvisy	-100 000,00
	-70 000,00
dont Etude réouverture Orge à Athis-Mons	-100 000,00
	-99 000,00

2 - COTISATIONS DES MEMBRES 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

La contribution des membres constitue la principale recette du budget rivière (78 % des recettes réelles de fonctionnement).

Il est proposé une progression de 2 % en montant des cotisations administration et rivière.

Pour mémoire, la formule de répartition entre collectivités prend en compte deux variables :

- > La population qui détermine 30 % de la cotisation
- > Le potentiel fiscal qui détermine 70 % de la cotisation

Le montant des cotisations 2022 s'élève à :

➤ Cotisation rivière : 2 782 472 €

➤ Cotisation administration: 1 178 563 €

Impact par collectivité membre

Collectivité	Cotisation 2022	Evolution P/R 2021	Modalités
Paris Saclay	444 726 €	12 159 €	GEMAPI
Métropole Grand Paris	982 897 €	32 921 €	GEMAPI
Grand Paris Sud	247 202 €	-171 €	GEMAPI
Cœur d'Essonne	1 777 393 €	51 979 €	Budgétisé
CC Juine et Renarde	59 052 €	-387 €	GEMAPI
CC Pays de Limours	206 380 €	6 016 €	GEMAPI
CC Dourdannais	229 509 €	2 689 €	GEMAPI
Rambouillet Territoire	5 142 €	572 €	GEMAPI
CA de l'Etampois *	8 734 €	8 734 €	GEMAPI
Total	3 961 035 €	114 512 €	

^{*}Nouvelle adhésion

3 - TARIFS 2022 -- COMPETENCE COLLECTE EAUX PLUVIALES

Rapporteur: William BERRICHILLO

Lors du conseil syndical du 10 décembre 2020, une tarification unique de la compétence collecte eaux pluviales a été mise en place à compter de 2021.

Il est proposé une hausse des tarifs de 2% pour l'année 2022, soit :

Dans le cas où les réseaux communaux sont séparatifs

0,90 € par mètre linéaire de réseau d'eau pluviale (0,88€ en 2021). Ce tarif inclut les prestations suivantes :

- > Visite annuelle et curages des avaloirs et grilles le nécessitant,
- > Curages curatifs des réseaux
- > Entretien annuel ou selon besoin des dessableurs et déshuileurs

- > Petits travaux d'urgence curatifs (descellements d'avaloirs, affaissements ponctuels, ...)
- > Inspections télévisées ponctuelles
- ➤ Interventions 7j/j, 24h/24
- > Curage préventif des réseaux à hauteur de 5% du linéaire total
- > Salaires des agents d'exploitation

Pour un entretien des grilles et avaloirs des réseaux collecte unitaires :

19,89 € par grille ou avaloir (19,50€ en 2021). Ce tarif inclut les prestations suivantes :

- > Visite annuelle et curages des avaloirs et grilles le nécessitant
- ➤ Interventions 7j/7, 24h/24
- > Salaires des agents d'exploitation

Pour l'entretien des bassins de gestion des eaux pluviales (à la demande expresse de la commune)

> Refacturation aux frais réels de l'entretien

Pour toutes opérations d'investissement (réseaux eaux pluviales, bassins, ouvrages associés)

- > Le Syndicat prend à sa charge le pilotage technique et administratif de l'opération
- > Refacturation des investissements en totalité à la commune ou l'EPCI concerné

En cas de transfert de la compétence par un membre

- > Réalisation d'un état des lieux du patrimoine et estimation d'un éventuel surcoût lié à des remises à niveau nécessaires sur la première année du transfert de compétence
- > Refacturation aux frais réels la première année

	Linéaire en km	Redevance (0.90€ par ml)
F 1 1 P "		
Fontenay les Briis	10	9 000 €
Boissy sous Saint Yon	14,2	12 780 €
Janvry	4,09	3 681 €
Courson Monteloup	1,3	1 170 €
Forges les Bains	15,3	13 770 €
Pecqueuse (partie en assainissement collectif)	2,3	2 070 €
Angervilliers	4,85	4 365 €
Saint Chéron	15,4	13 860 €
Le Val Saint Germain	5	4 500 €
Saint Maurice Montcouronne	9,2	8 280 €
Saint Sulpice de Favières	2,9	2 610 €
Breux Jouy	5,2	4 680 €
Sermaise	6,6	5 940 €
Dourdan	34,6	31 140 €
Vaugrigneuse	5,5	4 950 €
Roinville sous Dourdan	5,169	4 652 €

	Nbre d'avaloirs ou grilles	Redevance (19,89 € TTC par unité)
Pecqueuse (partie en système unitaire)	44	875,16
La Forêt le Roi	37	735,93

4 - BUDGET PRIMITIF 2022 - REGIE

Rapporteur: William BERRICHILLO

BUDGET PRIMITIF 2022- REGIE (Fonctionnement)

Le budget REGIE a pour principal objet d'émettre des factures de maîtrise d'œuvre ou de travaux relatives à des opérations inscrites dans les budgets RIVIERE et ASSAINISSEMENT faisant l'objet de subventions.

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022		BP 2022
Mise à dispo de personnel	5 000	Prestations de service	5 000
TOTAL	5 000	TOTAL	5 000

Un ajustement sera effectué au BS 2022 en fonction des réalisations et de nos discussions en cours avec les financeurs.

5 - TARIFS 2022 DES BUREAUX D'ETUDES ET DU SERVICE RIVIERE VALLEE (REFACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL)

Rapporteur: William BERRICHILLO

Les tarifs des prestations réalisées par le Syndicat sont fixés au prorata du temps passé par les agents. Ces tarifs correspondent au coût réel pour la collectivité (salaires et charges de fonctionnement). Le vote de ces tarifs permet la réalisation de factures notamment à destination des financeurs afin depercevoir des subventions, lors de prestations réalisées à la demande de membres, en cas de refacturation suite à une pollution...

Il est proposé une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs votés en 2021.

Agents concernés	Tarif 2021	Tarif 2022	
1 heure d'ingénieur	93,64 €	95,51 €	
1 heure de technicien	61,38 €	62,61€	
1 heure de secrétariat	39,54 €	40,33 €	
1 jour d'agent d'exploitation	276,75 €	282,28 €	

Rapporteur: William BERRICHILLO

BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit à 26 691 k€ au BP 2022.

	SECTION DE F	ONCTIONNEME	NT					
RECETTES								
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP 2021/BP 2022					
70 - Produits de services	23 026 881	24 094 562	1 067 681					
dont RSA transport syndical	6 445 000	6 580 000	135 000					
dont RSA épuration syndical	2 042 500	2 043 000	500					
dont RSA épuration à reverser SIAAP	12 237 000	12 225 000	-12 000	neutre				
dont RSA collecte à reverser à CDEA – EUND	278 500	210 000	-68 500					
dont RSA collecte à reverser au budget Collecte		1 000 000	1 000 000	Prévu au BS en 2021 (neutre)				
dont PFAC	1 000 000	1 100 000	100 000	dont 100 K€ à reverser au budge Collecte				
dont rbt salaires service Collecte	553 381	806 062	252 681	Salaires et frais généraux				
74 - Dotations et participations	374 897	362 500	-12 397					
75 - Autres produits de gestion	722 000	710 000	-12 000					
dont DSP (part collecte)	582 000	450 000	-132 000					
dont participation SIAVHY	40 000	240 000	200 000	ajustement 200 k€ au BS 2021				
77 - Produits exceptionnels	1 000	5 000	4 000					
78 - Reprises sur provisions	46 500	46 500						
042 - Amort des subventions	1 215 373	1 318 577	103 204	neutre				
013 - Atténuations de charges	148 000	154 000	6 000					
TOTAL	25 534 651	26 691 139	1 156 488					

DEPENSES								
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP 2021/BP 2022					
011 - Charges à caractère général	17 080 350	18 233 550	1 153 200					
dont RSA épuration à reverser SIAAP	12 237 000	12 225 000	-12 000	neutre				
dont RSA collecte à reverser – EUND		-		transfert au chapitre 68				
dont RSA collecte à reverser = budget Collecte	-	1 000 000	1 000 000	prévu au BS en 2021 (neutre)				
dont paiement DSP	2 200 000	1 683 000	-517 000	réduction périmètre DSP				
dont reprise périmètre DSP		360 000	360 000	cf p 1				
012 - Charges de personnel	3 865 400	4 275 000	409 600	dont 160 k€ reprise DSP; cf p. 1				
65 - Autres charges de gestion	326 500	253 000	-73 500	réduction indemnités élus + CLE				
66 - Charges financières	96 045	95 257	-787					
67 - Charges exceptionnelles	213 500	113 500	-100 000	moins de régul de rattachemen				
68 - Dotations aux provisions	250 090	210 000	-40 000					
023 - Virement à la section d'Invest.	549 866	322 633	-227 233					
042 - Dotations aux amortissements	3 152 991	3 188 199	35 208	neutre				
TOTAL	25 534 651	26 691 139	1 156 488					

L'autofinancement brut est de 16,0 % contre 19,1 % au BP 2021 (hors redevances SIAAP et reversement collecte et CDEA).

L'autofinancement net est de 8,1 % contre 11,1 % au BP 2021.

Cette baisse de l'autofinancement s'explique comme suit :

- des prévisions de recettes via le reversement des fournisseurs d'eau prudentes. Les recettes de transport et d'épuration seront réévaluées au moment du BS 2022.
- au chapitre 011, un rattrapage ponctuel des frais de recouvrement des factures par les fournisseurs d'eau (200 000€),
- d'autres dépenses diverses à hauteur de 150 000 € (lutte contre les odeurs, maintenance informatique, évacuation des boues de stations d'épuration, maintenance des stations d'épuration déjà gérées en régie...).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 15 707 k€ au BP 2022.

	SECTION D'I	NVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES		
Dépenses d'équipement dont avances et acomptes	13 009 300 300 000	Subventions d'investissement Avances et acomptes	6 332 250 300 000	
Opérations pour compte de tiers Rbt du capital de la dette	330 000 1 050 000	Opérations pour compte de tiers Emprunt	330 000 5 234 795	
Amort des subventions	1 318 577	Dotations aux amortissements Virement de la section de fonct	3 188 199 322 633	
TOTAL	15 707 877	TOTAL	15 707 877	

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 13 009 k€ et les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) à 330 k€. Ces prévisions correspondent aux dossiers en cours. Le montant de ces dépenses sera réajusté au budget supplémentaire 2022, selon l'état d'avancement des projets.

Les dépenses nettes qui concernent la reconstruction de stations d'épuration représentent 1,2 M€ (D 2,5 M ; R 1.3 M).

L'année 2022 se caractérise par une grosse opération :

CID Coteaux (D: 5,7 M; R: 2,7 M).

Le montant des subventions s'élève à 6 332 k€ (48 % des dépenses d'équipement), les opérations pour comptes de tiers à 330 k€ et le recours à l'emprunt à 5 234 k€.

Pour mémoire, aucun emprunt ne sera nécessaire pour équilibrer le budget 2021 soit un désendettement de 700 k€.

Détail pages suivantes

Opérations prévues en 2022 :

LIBELLE	Dep. Rec.	BP 2022
MATERIEL ROULANT		80 000,00
Marché achat véhicules	Dép.	80 000,00
TRAVAUX DANS LES LOCAUX		7 000,00
Achat Mobilier Bureaux	Dép.	5 000,00
Achat Outillage Locaux	Dep.	2 000,00
COMMUNICATION		80 000,00
Site, Blog, Portail enfant, newsletter, cartes interactives	Dép.	60 000,00
2 jeux mini-stands	Dép.	20 000,00
ETUDE REHAB COLLECTEURS ET ANTENNES		175 000,00
ETODE REINAB COLLECTEORS ET ANTENNES		40 000,00
Etude Aval Tranche 9	Dép.	70 000,00
	Rec.	40 000,00
ITV à réaliser suite aux SDA Orge/Rémarde du réseau de transport	Dép	40 000,00
Etudes PR suite	dep	50 000,00
Diag Amont RSDE2 (réduction substances dangereuses pour environnement)	dép	15 000,00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX		12 198 300,00
		6 598 250,00
Grosses réparations stations	Dép	50 000,00
Travaux T7 Juvisy sur Orge	Dép	840 000,00
	Rec	840 000,00
Travaux suppression des transfos ST12 et ST14 + Groupe électrogène	Dép	15 000,00
Travaux complexe P7/Valenton/Achères	Dép	200 000,00
	Rec	105 000,00
Travaux Réhabilitation antenne de Boissy	Dép	300 000,00
Phase 4	Rec	165 000,00
Travaux réhabilitation CID Athis Coteaux	Dép	5 690 000,00
n i la mana di n li crea	Rec	2 594 250,00
Remise à niveau PR Leuville Boll ST12	Dép	400 000,00
B	Rec	220 000,00
Remplacement de vannes sur réseau de transport Remplacement de tampons sur réseau de transport	dep	20 000,00 150 000,00
Surcoût DSP	dep	70 000,00
Travaux de réhabilitation et de dévoiement du réseau de transport des eaux usées	dep Dép	800 000,00
au Bois des Herbages à Breux Jouy / St Chéron	Rec	520 000,00
Travaux réhabilitation ruelle de l'Orge à Saint Chéron	dep	233 300,00
-	rec	152 000,00
Dévoiement collecteur amont suite étude accessibilité au transport amont	dep	100 000,00
Secteurs 2 et 4 : St Martin/Ste Mesme		
Rue Deniau/Moulin Choiseliers à Dourdan	dep	330 000,00
	rec	198 000,00
Travaux STEP La Forêt le Roi	dep	1 550 000,00
	rec	775 000,00

Travaux suite SDA Rémarde : Remplacement St Maurice Montcouronne rue du Pressoir et St Chéron rue de la Rémarde	dep	180 000,00
	rec	135 000,00
Travaux STEP Machery - Vaugrigneuse	dep	740 000,00
	rec	444 000,00
Travaux STEP Rouillon – Dourdan	dep	200 000,00
	rec	120 000,00
Création de branchement collecte	Dép.	80 000,00
	Rec.	80 000,00
Travaux usagers opération globale	Dép.	210 000,00
	Rec.	210 000,00
Mise en conf usagers Marchais - Roinville	dep	40 000,00
	rec	40 000,00
DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE		175 000,00
Acquisitions logiciels	Dép	75 000,00
Acquisition matériel informatique	Dép	20 000,00
Mutualisation des serveurs et sécurité	Dép	20 000,00
Mise à jour des données	Dép	50 000,00
Drone	Dép	10 000,00
PROVISIONS ASSAINISSEMENT		160 000,00
Provisions pour pompes	Dép.	160 000,00
TELEGESTION	dep	95 000,00
Renouvellement et travaux télégestion	Dép.	20 000,00
Investissement en débitmétrie	Dép.	55 000,00
Migration télégestion	Dép.	20 000,00
DEPOLLUTION DES EAUX PLUVIALES		69 000,00
DEFOLIOTION DES ENDA PLOVIALES		24 000,00
Unité de traitement des Eaux pluviales	Dép.	14 000,00
	Dép.	30 000,00
Etude déconnexion des eaux pluviales CEREMA	Rec	24 000,00
Renouvellement et réparations service PEM	Dép.	20 000,00
Création d'une station qualité amont	dép	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES		13 039 300,00
TOTAL DES RECETTES		6 662 250,00

Evolutions par rapport au ROB

TOTAL DEPENSES	-538 000,00
TOTAL RECETTES	-110 000,00
dont achat de véhicules	-20 000,00
dont création mini stands pédagogiques	-20 000,00
dont matériel informatique	-18 000,00
dont migration télégestion	-280 000,00
dont remise à niveau poste de relevage à Leuville sur Orge	-200 000,00
	-110 000,00

7 - PROVISIONS 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur: William BERRICHILLO

	Cumul au 31/12/2019	Provisions constituées en 2020	Reprises 2020 (aides versées)	Provisions BP 2021	Reprises 2021 (aides versées)	Cumul au 31/12/2021	Projets au-delà de 2021
Aldes branchements RSA Impayés Grigny II	730 924,47 370 000,00		89 134,00	46 500,00	46 500,00	641 790,47 370 000,00	
Redevances industrielles * TOTAL	1 100 924,47		89 134,00	743 000,00 789 500,00	46 500,00	743 000,00 1 754 790,47	

^{*} En attente d'une convention de reversement

8 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Il est proposé d'augmenter le taux de la Redevance Syndicale d'Assainissement relative au transport des eaux usées de 3 % (1 point équivaut à 60 k€).

	2019	2020	2021	2022
Redevance				
transport	0,2920 €	0,3008 €	0,3098 €	0,3191 €

Cette progression permettra de :

- Améliorer l'autofinancement,
- Mettre en œuvre le programme de lutte contre les eaux parasites en amont de la station d'épuration d'Ollainville,
- Financer les travaux dont le coût augmente car la taille des collecteurs à « l'aval de l'aval » est plus importante et les zones sont totalement urbanisées,

Cette évolution du tarif correspond en moyenne à 1,11 € par foyer et par an.

La redevance transport assainissement proposée pour l'année 2022 s'élève à 0,3191 € par m³.

9 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

Suite au rapport d'orientations budgétaires, il est proposé de fixer la Redevance Syndicale d'épuration aux taux suivants pour l'exercice 2022, soit + 2 % :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022 (+2%)
Stations gérées en régie par le Syndicat (Angervilliers, Arpenty à Bruyères-le- Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Brils, Bajolet à Forges-les-Bains, Janvry)	0,636€	0,649€
Stations gérées via la DSP au 1/1/2022 (Moulin Neuf à Ollainville, Le Val St Cyr au Val St Germain ; Le Marchais au Val St Germain ; Semont à Dourdan ; Rouillon/Bouc Etourdi à Dourdan/Longvilliers ; Le Plateau à Roinville sous Dourdan)	1,022€	1,042 €
Station de Pecqueuse	0,700€	0,714€
Stations de La Forêt le Roi	0,896€	0,914 €

Pour information, le SIAAP a fixé son tarif 2022 à 0,725 € par m³ contre 0,684 en 2021, solt + 6%.

Rapporteur: William BERRICHILLO

BUDGET PRIMITIF 2022 - COLLECTE

Au total, le Syndicat gère la compétence collecte assainissement de 24 communes et 45 000 habitants. De plus, 47 communes ont confié au Syndicat le suivi de l'assainissement non collectif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit à 2 000 k€ au BP 2022.

	SEC	TION DE FON	CTIONNEMENT	
		RECET	TES	
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP2021/BP2022	
70 - Produits de services	1 812 000	1 862 000	50 000	Hausse de la redevance
74 - Dotations et participations	26 750	76 750	50 000	Augmentation des subventions pour enquêtes de conformité (voir chap 011)
042 - Amort des subventions	38 578	61 595	23 017	
TOTAL	1 877 328	2 000 345	123 017	

		DEPER	ISES	
	BP 2021	BP 2022	VARIATION BP2021/BP2022	
011 - Charges à caractère général	326 024	407 000	80 976	Augmentation du nombre d'enquêtes de conformité (voir chap 74) Recrutement de nouveaux agents suite à fin de la
012 - Charges de personnel	533 381	806 062	272 681	DSP + frais généraux
65 - Autres charges de gestion	565 000	450 000	- 115 000	Coût de la DSP en diminution
66 - Charges financières	17 893	16 422	- 1 471	
023 - Virement à la section d'invest.	330 795	179 026	- 151 769	
042 - Dot aux amortissements	104 235	141 835	37 600	
TOTAL	1 877 328	2 000 345	123 017	

L'autofinancement brut est de 13,0 % contre 21,1 % au BP 2021. L'autofinancement net est de 5,82 % au lieu de 14,3 % au BP 2021.

Cette réduction de l'autofinancement est due aux ajustements des remboursements de salaires et des frais généraux au budget assainissement.

Il conviendra de réévaluer lors du budget supplémentaire 2022 l'évolution des dépenses imputables au budget collecte une fois le périmètre de la DSP modifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 4 592 k€ au BP 2022.

	SECTION D'	INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES		
Dépenses d'équipement	4 388 000	Subventions d'investissement	2 456 000	
Rbt du capital de la dette	142 664	Emprunt	1 815 398	
Amort des subventions	61 595	Dotations aux amortissements	141 835	
		Virement de la section de fonct	179 026	
TOTAL	4 592 259	TOTAL	4 592 259	

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 4 388 k€.

Le montant des subventions s'élève à 2 456 k€ (56% des dépenses d'équipement) et le recours à l'emprunt à 1 815 k€.

Lors de l'élaboration du BP 2021, il avait été envisagé un emprunt maximal de 1 241 k€.

Finalement, aucun emprunt n'est nécessaire afin d'équilibrer le budget 2021 ce qui permet un désendettement de 115 k€.

Détail page suivante

Opérations prévues en 2022 :

LIBELLE	Dep. Rec.	BP 2022	
Travaux de réhabilitation rue de la Fontaine du Saule et rue de Courson à Saint Maurice Mont- couronne	Dép	610 000,00	
Paper Compos Birth Smith	Rec	366 000,00	
Travaux d'extension hors PUP	Dép	50 000,00	
ITV à réaliser suite aux SDA Orge/Rémarde du réseau de collecte	Dép	40 000,00	
Réhabilitation rue des Herbages à Saint Chéron	Dép	290 000,00	
	Rec	180 000,00	
Réhabilitation rue de la Prédecelle à Pecqueuse	Dép	260 000,00	
	Rec	162 000,00	
Remplacement des plaques lourdes collecte	Dép	80 000,00	
Réhabilitation réseau hameau de Marchais Roinville	Dép	650 000,00	
	Rec	390 000,00	
Travaux réhabilitation suite ITV Dourdan 2020 (4 rues issues du SDA amont) rue des Provinces, Trou salé, St Germain, St Pierre	dep	320 000,00	
	rec	192 000,00	
Travaux réhabilitation suite SDA Orge amont tranche 1	dep	600 000,00	
	rec	360 000,00	
Travaux réhabilitation suite SDA Orge amont tranche 2	dep	50 000,00	
Chemisage rue du Clos et impasse de l'Ancienne Forges à Boissy sous St Yon	Dép	337 000,00	
	Rec	180 000,00	
Remplacement chemin de la Ferté Aliais Boissy sous St Yon	Dép	135 000,00	
	Rec	74 000,00	
Réhabilitation rue des Sorbiers et chemin Vert à Pecqueuse	Dép	120 000,00	
	Rec	72 000,00	
Remplacement rue Maurice Ravel et chemin du Chat Meme à Forges les Bains	dep	300 000,00	
	rec	180 000,00	
Chemisage rue des Riohards, des Sources, de la Pommeraie, de la Vallée à Forges-les-Bains	dep	200 000,00	
	rec	120 000,00	
Chemisages ponctuels Orge amont	dep	96 000,00	
SDA Orge/Renarde/Rémarde	dep	150 000,00	
	rec	120 000,00	
Réhabilitation réseau Rue de la Prédecelle à Vaugrigneuse	dep	100 000,00	
	rec	60 000,00	
TOTAL DEPENSES		4 388 000,00	
TOTAL RECETTES		2 456 000,00	

Evolutions par rapport au ROB

Les prévisions budgétaires sont quasi-inchangées par rapport au ROB :

TOTAL DEPENSES	-50 000,00
TOTAL RECETTES	70 000,00

11 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTE - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

La redevance collecte assainissement est perçue par le Syndicat pour les usagers des communes ayant confiées ces compétences au Syndicat de l'Orge. En 2022, 24 communes sont concernées.

La priorité du Syndicat est la convergence des tarifs sur le territoire. Cette année Angervilliers et Boissy-sous-St Yon rejoignent le tarif commun. A Vaugrigneuse la convergence sera effective en 2023.

Seuls subsisteront les tarifs de Janvry, de Pecqueuse et de Briis-sous-Forges qui sont liés à des spécificités locales (constructions exceptionnelles de réseaux).

Par ailleurs, afin de tenir compte de la progression des coûts d'exploitation (salaires, énergie, prestataires...), une revalorisation de la redevance collecte correspondant à l'inflation (2%) est appliquée, soit une redevance de 0,8813 € par m3.

Commune	2019	2020	2021	2022	Observation
Angervilliers		Avec épuration	0,70		Adhésion en 2020
Bolssy-sous-St Yon	0,50	0,60	0,75		
Breux-Jouy					
Courson-Monteloup	0.047	0.964			
Dourdan	0,847	0,864			
Fontenay-les-Briis					
Forges-les-Bains		Avec épuration			Adhésion en 2020
La Forêt-le-Roi		Avec épuration			Adhésion en 2020
Le Val-St-Germain					
Mauchamps				0,8813	
Roinville sous Dourdan					
St Chéron			0,864		
St Cyr-sous-Dourdan					
St Martin de Bréthencourt					
St Maurice-Montcouronne	0,847	0,864			
St Sulpice-de-Favières					
St Yon					
Ste Mesme					
Sermaise					
Souzy-la-Briche					
Villeconin					
Janvry	2,03	2,03	2,03	2,03	
Pecqueuse		1,00	1,10	1,10	Adhésion en 2020
Vaugrigneuse Bourg			0,30	0,60	Adhésion en 2021
Vaugrigneuse Machery			0,55	0,72	Adhésion en 2021
Briis sous Forges (hameau de Mulleron)	0,102	0,104	0,104	0,106	

12 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TAUX 2022

Rapporteur: William BERRICHILLO

La redevance "Assainissement non collectif" est perçue par le Syndicat pour les usagers des communes ayant confiées cette compétence au Syndicat de l'Orge. Il s'agit des usagers disposant d'un dispositif

d'assainissement autonome. Cependant ce dispositif doit être contrôlé par le Syndicat tous les quatre ans ce qui nécessite un suivi par les services du Syndicat.

Pour l'année 2022, 47 communes sont concernées.

Il s'agit des 20 communes de Cœur d'Essonne:

- Arpajon
- Avrainville
- Brétigny-sur-Orge
- Breuillet
- Bruyères-le-Châtel
- Egly
- Fleury-Mérogis
- Guibeville
- La Norville
- Le Plessis-Pâté

- Leuville sur Orge
- Marolles en Hurepoix
- Morsang-sur-Orge
- Longpont sur Orge
- Ollainville
- Saint Germain-les-Arpajon
- Ste Geneviève des Bois
- St Michel sur Orge
- Villemoisson sur Orge
- Villiers sur Orge

Des sept communes de Paris Saclay:

- Ballainvilliers
- Epinay-sur-Orge
- Linas
- La Ville-du-Bois
- Marcoussis
- Montlhéry
- Nozay

Sont aussi concernées, 20 autres communes :

- Angervilliers
- Boissy-sous-st-Yon
- Breux-Jouy
- Courson-Monteloup
- Dourdan
- Fontenay-les-Briis
- Janvry
- La Forêt -le-Roi
- Le Val-St-Germain
- Mauchamps
- Vaugrigneuse

- Pecqueuse
- Roinville
- St Chéron
- St Cyr-sous-Dourdan
- St Maurice-Montcouronne
- St Sulpice-de-Favières
- St Yon
- Sermaise
- Souzy-la-Briche

Il est proposé de fixer pour l'exercice 2022 la redevance "Assainissement non collectif" à hauteur de 86,70€ par an soit une revalorisation de 2%.

13 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (PFAC) (COMMUNES POUR LES-QUELS LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2022

Rapporteur: Fabrice ARBELET

Le montant est inchangé depuis 2019.

Pour 2022, il est proposé une revalorisation de 3%.

	2019	2020	2021	2022
Taux collecte	11	11	11	11,33
Taux transport	7	7	7	7,21

Ces tarifs sont appliqués pour toutes les constructions neuves comme pour les extensions dès le premier m². Ils sont divisés par deux pour les entrepôts et les commerces et sont majorés de 20 % pour les restaurants. Les stations de lavage seront taxées à hauteur de 700 € par emplacement.

Dans les communes relevant d'une agglomération avec laquelle une convention de reversement de la PFAC a été signée (Communauté Paris Saclay et Cœur d'Essonne), la PFAC est perçue conformément à la convention.

14 - TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS — TARIFS 2022

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Afin de réaliser les contrôles de conformité dans le cadre des ventes et les branchements aux réseaux publics d'assainissement, il est nécessaire de fixer les tarifs des prestations correspondantes proposées aux usagers des communes qui ont transféré la compétence collecte au Syndicat.

Les tarifs sont ceux prévus dans les marchés publics signés par le Syndicat en vue de faire réaliser les contrôles de conformité. Aucun frais de gestion ne s'ajoute à ces tarifs.

En 2020, 320 usagers particuliers et 70 entreprises ont bénéficié de ces tarifs.

Le cahier des charges imposé aux entreprises pour ces prestations garantit une prestation et des contrôles de qualité.

Il est proposé de conserver les tarifs 2021 afin de rester concurrentiels par rapport aux tarifs pratiqués par des entreprises dont la qualité des prestations sont parfois insuffisantes :

Particuliers - Assainissement collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement collectif dans le cadre d'une vente :

D'un pavillon conforme : 158 €

D'un pavillon non conforme : 190 €

Contre-visite d'un pavillon : 108 €

• D'un appartement conforme : 110 €

D'un appartement non conforme : 139 €

Contre-visite et rapport : 78 €

Particuliers - Assainissement non collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une vente :

D'un pavillon conforme : 170 €

D'un pavillon non conforme : 194 €

Test de perméabilité : 120 €

Contre-visite et rapport : 108 €

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une création :

- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle interne) : 122 €
 (2 heures d'un technicien)
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 184€
 (3 heures d'un technicien)
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 122 €
 (2 heures d'un technicien)
- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle externe) : 188 €
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe) : 428 €
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe): 218€

Entreprises

Contrôle de conformité assainissement d'une entreprise dans le cadre d'une vente sur l'ensemble du territoire :

- D'un établissement des métiers de bouche conforme : 450 €
- D'un établissement des métiers de l'automobile conforme : 516 €
- D'un établissement ayant des activités diverses à risque conforme : 504 €
- D'un établissement à caractère commercial conforme : 348 €
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 42 € aux 4 tarifs précédents
- Contre-visite et rapport : 240 €
- Contrôle d'un établissement dit "complexe" (existence d'un process industriel, consommation très importante d'eau ou surface du site très étendue)
- 1 journée d'enquête : 681 €
- 1 semaine d'enquête : 3 420€
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 120 € aux tarifs précédents
- Contre-visite: 1/2 journée: 456 € 1 journée: 816 €

Création de branchements :

- Tarifs des créations de branchements :
- Réalisation d'un branchement jusqu'à 5,5m de long et 2,5m de profondeur : 2 980 €
- Plus-value pour surlongueur par tranche de 1m : 280 €
- Plus-value pour surpronfondeur par tranche de 10cm et par ml de longueur de branchement ;
 17 €
- Création d'un regard diamètre 1000 mm avec tampon fonte : 1 126 €

15 - REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS - TARIFS 2022

Rapporteur: Fabrice ARBELET

La lutte contre les pollutions est une action prioritaire du Syndicat qui, en cas de pollution, procède à la mise en place de mesures protectrices de l'environnement (pose de barrages, feuilles absorbantes...). Par la suite le Syndicat doit faire traiter ces matériels via des filières spécifiques.

L'ensemble de ces opérations génèrent un coût pour le Syndicat.

Parallèlement à ces mesures de protection de l'environnement, le Syndicat procède à une recherche systématique du pollueur (particulier ou entreprise).

Lorsque le pollueur est identifié le Syndicat facture comme suit les coûts générés par la pollution qu'il a engendré (tarifs inchangés par rapport à 2021) :

Intitulé	Unité	Montant € HT	Montant € TTC	
Barrage absorbant anti-pollution	Unité	110	132	
Feuille absorbante anti-pollution	Unité	63	75,6	
Sac de biotourbe	Unité (sac 50L)	34	40,8	
Transport vers lieu de traitement des contenants souillés	Unité	160	192	
Traitement des emballages souillés	kg	0,88	1,056	
Analyses d'eau ou de sédiments	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché d'analyses du Syndicat			
Pompage, curage et élimination	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché de curage du Syndicat			
Temps passé par les agents	Cf délibération "Tarifs 2021 des bureaux d'études et des refacturations des frais de personnel"			
remps passe par les agents	km 0.405 €			

16 - TARIFS 2022 POUR LA VENTE DE FOIN

Rapporteur: Fabrice ARBELET

Le Syndicat dispose de prairies de fauche sur ses terrains qui sont gérées à des fins écologiques. Il valorise depuis 2016 le foin produit en le revendant à des éleveurs ou des gestionnaires d'animaux. Le Syndicat revend environ 5 000€ de foin par an.

Il est proposé de se conformer aux tarifs pratiqués en Essonne et inchangés par rapport à 2020 et 2021 soit :

- Foin livré dans la vallée de l'Orge : 140€ TTC la tonne,
- Foin récupéré sur le site : 110€ la tonne,
- Paille ou foin déclassé livré dans la vallée de l'Orge : 80€ TTC la tonne,
- Paille ou foin déclassé récupéré sur le site : 50€ TTC la tonne.

Une remise de 10 % est appliquée au-delà de 10 tonnes.

17- TARIFS 2022 DU JEU « A LA POURSUITE DE GOUTEDO »

Rapporteur: Fabrice ARBELET

Le jeu « A la poursuite de Goutedo » est un jeu éducatif qui a pour objectif d'éveiller et de sensibiliser le public au développement durable et de communiquer sur les actions du Syndicat de l'Orge dans la vallée.

En 2021, 24 boites de jeux ont été vendues.

Il est proposé un tarif inchangé par rapport à 2021 soit :

- Boite de jeu « A la poursuite de Goutedo » : 12,42 € HT soit 14,90 € TTC
- Frais de port : 7,08 € HT soit 8,50 € TTC
- Pour toute commande de 10 boites de jeu, la 11^{ème} sera offerte
- Pour toute commande de 5 boites de jeu ou plus, les frais de port seront offerts